Demande main courante

Par hugo82627

bonjour à tous, ma copine vient de me quitter, elle a prévu de déposer une main courante parce que je l'aurai violé juste parce qu'elle me déteste?
que se passerait t'il si on découvre quelle mens ? que va t'il m'arriver à moi sachant que je n'ai rien fais ? je travaille dans la fonction publique j'ai pas envie de problème.
ou est ce que tout simplement elle va la déposer et ça s'arrêtera là parce que rien à apporter de plus?
merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Une main courante ne servira à rien.
Il n'y a que suite à une plainte qu'il y a une enquête, et encore pas toujours.

Par hugo82627

d'accord et si elle porte plainte ? (qui ne sera pas fondée d'ailleurs) je risque quelque chose ? ou même d'être juste convoqué ?

Par yapasdequoi

Oui vous serez convoqué, très probablement. Et vous expliquerez votre version des faits.
Il est assez rare qu'on condamne une personne sans preuve.
Par contre si vous êtes innocenté et que vous avez un préjudice suite à une dénonciation calomnieuse, vous pourrez à votre tour porter plainte contre elle.

Par hugo82627

et elle la dépose demain ? je serai convoqué tout de suite après ou il y'a un délai

---
Par yapasdequoi

Aucune idée. Personne ne peut savoir.

Par yapasdequoi

A lire :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35505]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35505[/url]